

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

MUNICIPALES

Du suspense pour 16 mairies p.6

IMMOBILIER

Le bilan 2025 de l'OIH p.5

TRANSPORTS

Du nouveau pour les Pignes p.7

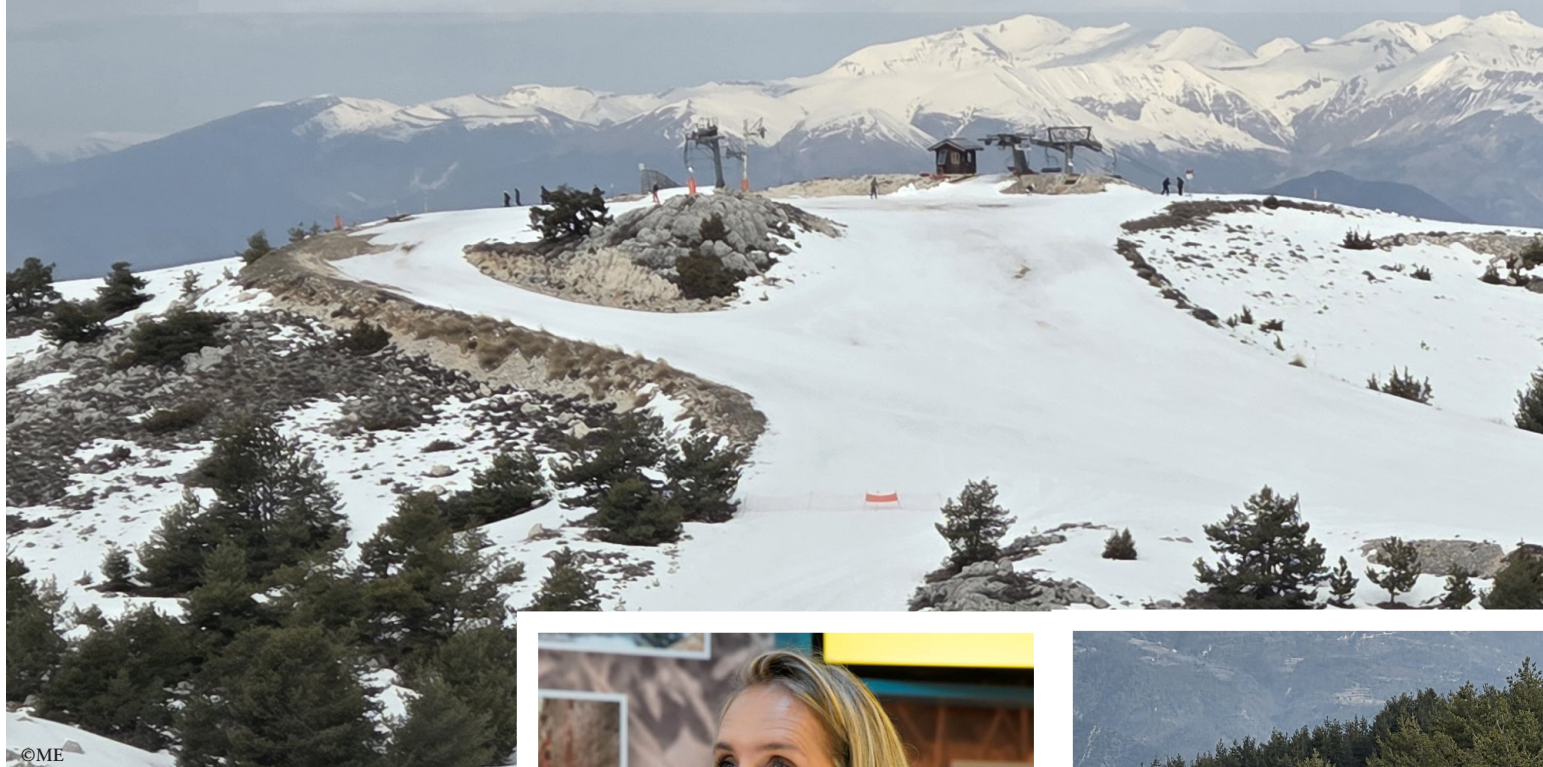


STATIONS DE SKI

L'adaptation permanente

TOUJOURS UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION

Les stations des Alpes-Maritimes ont profité à plein des abondantes chutes de neige cet hiver. Mais elles pensent toujours anticipation et adaptation pour les années à venir.



« Cela fait 10 ans que nous n'avions pas connu un tel enneigement sur l'ensemble du massif maralpin », se réjouit la sénatrice **Alexandra Borchio Fontimp**, présidente de Côte d'Azur France Tourisme. Contrairement à la saison dernière, les stations ont connu un démarrage plus précoce (Isola 2000 a notamment ouvert le 29 novembre) et grâce à des chutes de neige répétées et régulières, certaines ont d'ores et déjà décalé leur fermeture, comme La Colmiane. Il reste encore un mois pour skier dans les deux grandes stations du département mais on peut déjà dire que la saison est un succès.

La montagne, l'hiver, continue d'attirer. Cela ne se dément pas. Selon l'observatoire du tourisme de la Côte d'Azur, lors des vacances de fin d'année, les chiffres révèlent toujours un engouement pour les sports d'hiver : 66 % d'occupation pour la semaine de Noël et 90 % pour celle du nouvel an. Pour les vacances d'hiver, le pic a été atteint lors des semaines de la zone B avec 94 % du 14 au 21 février. Si la clientèle reste majoritairement composée de Français, à 70 % (principalement des locaux), les touristes étrangers sont de plus en plus nombreux à plébisciter les stations maralpines : Britanniques, Scandinaves, Néerlandais, Belges, Hongrois. L'éventail des nationalités s'est élargi cette année avec les Brésiliens et les Indiens qui ont choisi de séjourner à Auron. « Côte d'Azur France Tourisme mène des missions dans certains pays comme l'Inde, le Brésil et en Amérique du Nord », explique Mme Borchio-Fontimp. « Nous mettons en avant les stations de montagne. Les



touristes sont séduits par cette singularité maralpine presque unique au monde : ils viennent passer quelques jours au bord de la mer et à 1h30 ils ont la possibilité de se retrouver sur les pistes. Il n'y a qu'au Liban que cela existe également. »

Anticiper

La présidente de Côte d'Azur France Tourisme conclut que malgré toutes les conséquences du réchauffement climatique (moins marquées cette saison) la montagne continue de séduire les skieurs car, si les chiffres définitifs des remontées mécaniques ne sont pas encore connus, une première estimation indique déjà qu'ils sont en hausse.

Mais la montagne, l'hiver, ce sont aussi des touristes qui recherchent d'autres activités et cette tendance se conjugue avec les contraintes des



aléas climatiques pour définir une autre politique d'aménagement.

Le manque de neige et surtout les chutes aléatoires sont une réalité et il est urgent de s'adapter et les élus des stations de montagne essaient de dynamiser leur territoire en dehors des équipements classiques comme le précise la sénatrice : « Gréolières a désormais une luge quatre saisons, Isola 2000 travaille également sur un projet de luge. Isola Village a réhabilité un hôtel, Valberg va ouvrir la Maison départementale de l'environnement et de l'observation. Les maires des territoires de montagne équipent leur territoire pour anticiper. Car si dans 20 ou 30 ans il n'y a plus de neige, cela permettra de faire vivre ces villages et de maintenir les habitants sur place pour limiter l'exode vers le littoral. »

Marine EINAUDI

MALGRÉ UN ENNEIGEMENT EXCEPTIONNEL

Les touristes sont séduits par cette singularité maralpina presque unique au monde : ils viennent passer quelques jours au bord de la mer et à 1h30 ils ont la possibilité de se retrouver sur les pistes.

GRÉOLIÈRES se place comme « terrain d'apprentissage de la montagne »

Gréolières-les-Neiges, devenue Gréolières 1400, garde toujours son identité de station familiale et compte bien poursuivre le développement de ses activités au-delà de la saison hivernale.

Ce 8 mars, les skieurs profitent de pentes encore bien enneigées. Marina et ses filles, venues de Montauroux, sont surprises par la qualité du site : « *Franchement c'est super, on ne pensait pas.* » Encore 20 cm au sommet et 10 en bas des pistes. Aurore, de Pégomas, fréquente Gréolières depuis l'enfance. « *J'ai appris à skier ici, alors on emmène notre fils faire de même ! Et puis on aime bien l'ambiance calme de la station, la proximité et les tarifs raisonnables.* »

Chez un loueur du front de neige, une saisonnière confie : « *Cela fait sept ans que je n'avais pas vu une telle fréquentation.* » Tout le monde est détendu en ce dernier jour d'ouverture.

Une saison exceptionnelle ? **Damien Matteoli**, responsable de la communication de Gréolières reste mesuré. « *On a réussi à ouvrir 80 % du domaine sur la longueur, voire 95 % au cœur de l'hiver. On arrive à bien survivre car on s'adapte grâce à des équipes réactives. C'est primordial, quand on a un enneigement aléatoire, d'être réactifs. Les jours de forte affluence, on a eu entre 3 et 5 000 personnes (luge, ski alpin, ski de fond, raquettes...).* » Mais le montagnard le sait, le

réchauffement climatique est une donnée à ne surtout pas négliger.

Une station de montagne

« *On ne se positionne pas comme une station de ski mais comme une station de montagne. On veut être le terrain de prédilection d'apprentissage de la montagne : c'est à 'Gréol' qu'on a fait nos premières randos, c'est à 'Gréol' qu'on a descendu nos premières pistes de VTT...* », s'enthousiasme-t-il.

Le fer de lance de cette transition quatre saisons, c'est la luge sur rail inaugurée le 19 décembre 2025 et qui, quelques mois plus tard, affiche près de 36 000 passages au compteur. Sonia et ses enfants sont venus exprès pour tester la nouveauté. « *On a pris le forfait 40 euros pour 5 descentes à raison de deux personnes par luge.* » Gréolières souhaite s'affranchir de l'étiquette « *station de moyenne montagne condamnée par le manque de neige* », et veut envisager l'avenir différemment comme l'explique Damien Matteoli : « *Viendront tout un tas de projets dans le cadre du plan avenir-*



montagne auquel nous avons souscrit, le but étant de trouver toutes les activités possibles pour élargir notre exploitation parce que jusqu'à quelques années en arrière Gréolières ce n'était que les trois mois d'hiver. Le but c'est d'amener les gens à constater que la montagne, c'est agréable à vivre toute l'année, en toute saison. »

Marine EINAUDI

>> La gazette <<

Vivre sous sanctions américaines : un juge témoigne

« *Pas question de modifier les procédures* ». Nicolas Guillou est l'un des onze juges sur dix-huit de la CPI à subir les sanctions américaines. Pour l'administration Trump, son grand tort est d'avoir délivré un mandat d'arrêt international envers Benjamin Netanyahu. Le magistrat a raconté au micro de France Inter (13/03) les conséquences de ces sanctions : outre une interdiction d'entrée aux États-Unis, sa banque française a invalidé sa carte de crédit qui fonctionne avec une technologie US comme toutes les Visa et Mastercard. Ses comptes PayPal, Airbnb, Booking, Siri et ses boîtes mail ont été fermés. « *On vit comme dans les années 90* », explique-t-il. Pour autant, avec ses collègues, il n'entend rien changer des exigences de la Cour pénale internationale à la suite de « *cette attaque contre l'État de droit* ».

Évasion de Villepinte : scénario de film noir

Deux faux policiers se présentent avec des documents factices à la maison d'arrêt de Villepinte, porteurs d'un mandat d'amener pour une fausse garde à vue signée par un juge d'instruction du tribunal de Melun dont le nom s'est aussi avéré fantaisiste. Ils sont ressortis en escortant Ilyas Kherbouch, alias « Ganito », truand condamné à plusieurs reprises et considéré comme dangereux, auteur de home-jackings très violents. Ce pourrait être le énième scénario d'un polar de série, mais non : ce loupé extraordinaire s'est



Nicolas Guillou ©CPI

déroulé la semaine dernière, et l'administration ne s'en est rendue compte que 48 heures après. « Ganito » n'était libérable qu'en 2035, il a juste pris un peu d'avance...

Un substitut du procureur condamné pour harcèlement sexuel

Après cinq heures d'explications devant la barre du tribunal, l'ancien substitut du procureur de la République de Béthune a été reconnu coupable de harcèlement mo-

ral et sexuel sur une de ses collègues. Il est condamné à deux ans de prison avec sursis, une interdiction définitive d'exercer et l'interdiction d'entrer en contact avec la victime pendant trois ans. Le magistrat a fait appel de la décision. Il avait déjà reçu un avertissement pénal pour consommation de prostitution.

Procédures civiles et contribution financière

Se souvenant avec amertume d'une précédente expérience et de ses effets déléteurs entre 2011 et 2013, le Conseil national des barreaux a rappelé son opposition à toute contribution, taxe ou timbre, susceptible de faire obstacle à l'accès au droit et à la justice. En juin dernier, Gérard Darmanin a remis ce projet de contribution pour les procédures civiles à son ordre du jour. Pendant les débats sur le budget 2026, le CNB a porté diverses propositions d'amendements auprès des parlementaires pour rappeler son opposition de principe. Peine perdue. Un recours a été formé par des députés devant le Conseil constitutionnel, lequel a maintenu (19/02) sa jurisprudence antérieure, considérant le dispositif conforme car poursuivant un objectif d'intérêt général et parce que ses dispositions ne portent pas une atteinte disproportionnée au droit d'exercer un recours effectif devant une juridiction. Pour mémoire, le montant de la contribution pour l'aide juridique s'élève à 50 euros.

J.-M. Ch

>> Côté finances <<

Taxe sur les petits colis : le mode d'emploi

La loi de finances pour 2026 a instauré la création d'une taxe provisoire (en principe...) dite « taxe sur les petits colis » d'un montant de deux euros par article pour lutter contre la concurrence des plateformes e-commerce, chinoises notamment.

Elle s'applique depuis le 1^{er} mars 2026 sur les colis d'une valeur inférieure à 150 euros et en provenance de pays tiers à l'UE à destination de la France métropolitaine, de Monaco, de La Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe.

Elle est différente des droits de douane et de la TVA. Deux exemples pour comprendre : si votre colis contient trois pantalons et deux chemises, ce qui correspond au niveau de la nomenclature douanière à deux articles, le montant de la taxe sera de 4 euros ; si votre colis contient quatre pantalons, ce qui correspond au niveau de la nomenclature douanière à un article, le montant de la taxe due sera de 2 euros. La taxe doit être acquittée par le redevable de la TVA à l'importation. Il peut donc s'agir soit directement du vendeur soit de la plateforme d'e-commerce servant d'intermédiaire.

Cette taxe sur les petits colis est applicable jusqu'à l'entrée en vigueur du dispositif similaire qui devrait être déployé au niveau de l'UE en novembre 2026.



©Unédic

Chômage : l'Unédic dans le vert

Si l'Unédic, en charge de l'assurance chômage des salariés du privé, affichera à la fin de cette année un déficit de 2,1 milliards d'euros, ce sera en raison... d'une ponction de 4,1 milliards de la part de l'État selon les partenaires sociaux. Sans cela, les chiffres seraient largement au vert. L'Unédic prévoit 7,6 milliards d'excédents pour l'année prochaine et 2028, de quoi poursuivre sa trajectoire de désendettement si Bercy ne vient pas à nouveau puiser dans son bas de laine. Le récent accord sur les ruptures conventionnelles, désormais moins bien indemnisées, permettra aussi de mettre du beurre dans les épénards de l'organisme à défaut de garnir la bourse des chômeurs.

ÉDITO. De l'usage de la démocratie

Le « souffle démocratique » permet aux électeurs de choisir leurs représentants à échéance régulière, en l'occurrence tous les six ans pour les municipales. Avec de bonnes intentions, la loi du 21 mai dernier a changé les règles en imposant la parité entre les hommes et les femmes dans tous les conseils, y compris dans les plus petits villages où ce n'est pas chose aisée d'appliquer des « quotas ». Le premier tour montre d'ailleurs que beaucoup de communes n'avaient plus qu'une seule liste sur la ligne de départ. Cela prouve par l'absurde que ce nouveau système se voulant plus vertueux aboutit finalement à priver l'électeur d'un choix d'autant moins large que le panachage a disparu. Si bien que 95 % des communes connaissent déjà le nom de leurs futurs maires dimanche dernier. Pas idéal pour mobiliser l'électorat, ni pour revivifier la démocratie locale... À noter que seulement 25 % des têtes de liste sont des femmes.

oOo

Les municipales accordent souvent une « prime » aux sortants. Antibes, Cannes et Grasse en sont des exemples frappants avec des maires (6e mandat pour Jean Leonetti !) qui ne connaissent pas l'usure du temps. Mais le grand enseignement de ce premier tour réside, dans le sud de la France, dans la poussée très forte de l'extrême

droite. Elle est en mesure de s'imposer dans de grandes villes comme Nice, Toulon et Marseille. Elle a déjà 'culbuté' Louis Nègre (LR) à Cagnes-sur-Mer et peut aussi gagner d'autres communes moyennes comme Menton. Au niveau national, LFI, qui ne présentait pas de candidats en 2020, va aussi placer ses pions. Entre les deux extrêmes, le bloc central - jadis intitulé « de gouvernement » - se voit assiégé avant la prochaine présidentielle, mère de toutes les élections...

oOo

En matière de démocratie et d'information, il y a des boussoles à ne pas perdre de vue. Reporters sans frontières vient de le rappeler suite à l'attitude de Jean-Luc Mélenchon, lequel a tenu une conférence de presse « réservée aux médias numériques alternatifs ». Libre au leader des Insoumis de considérer que les journaux « mainstream » le maltraitent, même si sa propre attitude n'est pas dénuée de la dose de provocation qui fait son succès... médiatique. Mais sélectionner ses interlocuteurs, comme le fait un Donald Trump ou un Vladimir Poutine, non. À ce compte, pourquoi aussi ne pas donner la liste des questions et fournir par écrit les réponses toutes cuites ? Ce n'est pas la conception du journalisme libre et pluraliste qui prévaut encore en France (quand bien même la

profession n'est pas exempte de travers). Les Insoumis assument ce traitement différencié entre les « bons » et les « méchants » : « On organise des espaces qui nous permettent de parler à ces nouveaux

médias qui incarnent le peuple », explique ainsi le député Louis Boyard. CQFD. Par sa voix, LFI annonce, dès à présent, que les conférences de presse réservées à des médias numériques alternatifs seront « un nouveau format qu'on installera tout au long de la présidentielle ». Mélenchon, Boyard et quelques autres (comme Jean-Michel Aulas à Lyon) ne voient pas où est le problème, et c'est bien là le problème.

Pour nous, c'est clair : la sélection des journaux n'appartient qu'aux lecteurs. Ce pluralisme, qui défrise à l'occasion, garantit a minima de ne pas s'enfermer dans une chapelle complotiste.

Jean-Michel CHEVALIER



BILAN DE L'OIH : Reprise pour la revente, toujours très tendu pour le neuf en 2025

Selon des chiffres de la chambre des notaires des Alpes-Maritimes diffusés le 17 mars, les transactions d'appartements anciens dans le département ont augmenté de 6 % pour atteindre les 18 611 après un net décrochage en 2024 (17 517 transactions) par rapport à 2023 (20 172).

Les prix eux continuent d'augmenter : +1% à 4 810 euros le prix médian au m² pour les appartements anciens (contre 4 740 euros en 2024). « Si le marché de la revente a repris des couleurs en 2025, le marché du neuf reste très tendu, avec notamment des inquiétudes liées à la baisse des autorisations d'urbanisme », a indiqué Cyril Messika, président de l'OIH (Observatoire immobilier d'habitat) de la CCI Nice Côte d'Azur, cité dans un communiqué de presse de la chambre de commerce et d'industrie. « Les chiffres de l'immobilier ancien démontrent une reprise sensible du marché sur la période de 2024-2025. Il est à noter qu'en dehors des périodes extraordinaires (2021 à 2023) post covid, le niveau des ventes d'appartements n'a jamais été aussi haut au cours de ces 10 dernières années », a souligné Me Laurent Libouban, président de la chambre des notaires 06. Pour les



logements neufs collectifs, le nombre de permis délivrés a chuté de 20 % en 2025 par rapport à 2024 (79 contre 99) et le nombre de logements a reculé de 9 % (3 367 contre 3 685).

L'OIH présentera le 9 avril une nouvelle version de son Manifeste de la filière immo-

bilier, avec, selon Cyril Messika, « plus de 70 propositions susceptibles de produire du foncier, de plus et mieux construire et globalement d'améliorer l'accès au logement pour le plus grand nombre ».

Sébastien GUINÉ

MUNICIPALES : LES CHIFFRES DU 1^{er} TOUR

Avant le second tour prévu dimanche 22 mars, 90 % des communes des Alpes-Maritimes connaissent déjà leur maire, élu ou réélu.

147 maires connus

Beaucoup ont été élus ou réélus faute d'adversaires. Dans 80 communes, il n'y avait qu'une seule liste. Ce fut évidemment le cas dans de petites communes, comme Lieuche (43 inscrits, 29 votants) où **Denise Leiboff**, en place depuis 1989, a été réélue, mais également dans des communes plus importantes, telles que Mandelieu-la-Napoule (**Sébastien Leroy** réélu), Villeneuve-Loubet (**Lionnel Luca** réélu) ou Mouans-Sartoux (**Pierre Aschieri** réélu). Dans 53 communes, il y avait un duel donnant lieu, logiquement, à une élection dès le premier tour (sauf en cas d'égalité de voix parfaite, ce qui ne s'est pas produit dans le département mais ailleurs en France).

81,11 %

Un plébiscite pour **David Lisnard**, réélu sans coup férir à Cannes. Le président de Nouvelle Energie avait pourtant affiché une certaine prudence avant cette élection, se méfiant de la dynamique autour du Rassemblement national, représenté dans la Cité du cinéma par **Lucas Mussio**. Ce dernier a obtenu 11,66 % des suffrages exprimés, le troisième candidat, venant de la gauche, **Michel Hugues**, obtenant lui 7,23 %. Les Cannoises et les Cannois ont donc plus que largement renouvelé leur confiance pour un troisième mandat à David Lisnard.



9e mandat

Jean-François Spinelli, industriel à la retraite et maire de Castagniers depuis 1977, a été réélu. Il a largement battu **Fabien Benard** (684 voix à 264). **Jean-Pierre Mascarelli** a lui été réélu pour un huitième mandat à Bouyon en devançant **Sophie Spano** (64,35 % contre 35,65 %).

6 voix d'avance

Jean Merra (125 voix) a été élu de justesse maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée face à **Max Melan** (119). Le duel s'est également joué à quelques voix près à Caille entre **Adrien Prato** (192) et **Audrey Funel** (184), à Duranus entre **Christian Maurel** (77) et son frère **Jean-Michel**, maire sortant (67), ou encore à Gillette, entre **Patricia Demas** (474) et **Julien Ferran** (463).

50,21 %

C'est avec ce score que **Bryan Masson**, candidat du Rassemblement national, a créé l'une des sensations du premier tour en s'imposant à Cagnes-sur-Mer, loin devant **Louis Nègre** (33,70 %) qui occupait le fauteuil de maire depuis 1995. Bryan Masson a recueilli 10 486 voix, Louis Nègre 7 038.

16 communes concernées par le 2nd tour

Le Bar-sur-Loup, Cabris, Carros, Gattières, Menton, Nice, Peymeinade, Roquebrune-Cap-Martin, Roquefort-les-Pins, Saint-Laurent-du-Var, Tende, Théoule-sur-Mer, La Turbie, Utelle, Vence et Villefranche-sur-Mer.

À Nice, le maire sortant est en grand danger face à **Éric Ciotti**, largement devant. **Christian Estrosi** n'a pas pu compter sur le retrait de la liste d'union de la gauche de **Juliette Chesnel-Le Roux**, qui a renvoyé dos à dos les deux anciens membres des Républicains, et il mise sur une importante mobilisation du côté des abstentionnistes (plus de 46 %). Pour le politologue **Jérôme Fourquet**, « la très forte avance de Ciotti sur Estrosi, le sortant, est un coup de tonnerre. Nice, cinquième ville de France, est un fief historique de la droite. Si cela se confirme dimanche, la ville validerait la stratégie ciottiste : le ralliement des notables de droite classique pour capter un électorat qui se méfie encore du RN », analysait-il récemment dans un entretien pour Le Figaro. À Menton, **Sandra Paire** (2e) et **Louis Sarkozy** (3e) se sont mis d'accord pour tenter de battre **Alexandra Masson** (RN), arrivée en tête le 15 mars. **Florent Champion**, arrivé 4e, a choisi de se maintenir. Enfin, cela s'annonce très serré à La Turbie avec une autre triangulaire, entre les listes de **Daniel Candela**, **Sandrine Penta** et **Valentin Lopez**. Dimanche dernier, le premier avait recueilli 420 voix (25,89 %), la seconde 430 (26,51 %) et le troisième 434 (26,76 %).

Un futur **SITE DE MAINTENANCE** pour le **TRAIN DES PIGNES DE DEMAIN**

La région Sud engage un vaste programme pour moderniser les Chemins de fer de Provence. À Nice Lingostière, un nouveau site de maintenance doit accompagner l'arrivée de trains hybrides et la montée en puissance de la ligne.



Image de synthèse du futur centre ©Région Sud

« Le titre exact, c'est le site de maintenance et de remisage », précise Jean-Paul David, président de la régie régionale des transports Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce futur équipement, en cours de réalisation à côté de la gare de Lingostière à Nice, s'inscrit dans un vaste programme de modernisation de la ligne des Chemins de fer de Provence. Au total, la région consacre plus de 130 millions d'euros à ce plan d'investissement, qui comprend la rénovation des gares, les travaux du tunnel de Moriez pour la réouverture de la ligne entre Nice et Digne, ainsi que l'acquisition de huit rames hybrides.

« Pour que ces trains puissent fonctionner dans les meilleures conditions possibles, on a besoin d'un site performant », explique Jean-Paul David. La commande a été passée en septembre 2024 auprès du constructeur suisse Stadler Rail. À lui seul, le centre de maintenance représente environ 40 millions d'euros d'investissement. Il permettra d'assurer en régie l'entretien du matériel roulant. « On a un vrai savoir-faire ferroviaire avec des personnels très qualifiés », souligne celui qui vient d'être réélu maire de Guillaumes. Avec un objectif : réduire les temps d'immobilisation et garantir la fiabilité du service.

Un outil adapté à des trains nouvelle génération

Le site de Lingostière est conçu pour accompagner l'arrivée de trains plus modernes et capacitaires. Attendus à partir de 2027 pour une mise en service en 2028, ils pourront accueillir

environ 180 passagers et être couplés selon la fréquentation. Ces rames offriront davantage de services : accessibilité renforcée, transport de vélos, meilleure information voyageurs et confort accru. Cette montée en gamme répond à une fréquentation en hausse, avec 600 000 voyageurs par an entre Nice et Digne-les-Bains. « On a besoin que nos trains soient pris en charge rapidement en cas de panne ou de révision », rappelle Jean-Paul David. Le site assurera maintenance, nettoyage, réparations et stockage des pièces.

Décarbonation

Le projet s'inscrit dans une stratégie environnementale affirmée. « L'objectif, c'est de décarboner », insiste Jean-Paul David. Les rames hybrides doivent réduire les émissions d'environ 70 % par rapport au diesel. Leur fonctionnement repose sur une motorisation mixte, avec des batteries rechargées en gare de Nice permettant une circulation en mode électrique en zone urbaine. Le futur bâtiment de 5 400 m² intégrera des panneaux solaires et répondra au label Bâtiment méditerranéen durable. Le chantier, engagé fin 2025, se déroule en deux phases : une première livraison en août 2027, puis une seconde en mars 2028. Le train assure déjà la desserte du stade Allianz Riviera pour les matchs et les concerts, et



pourrait accompagner demain de grands événements comme les Jeux Olympiques.

« Le centre de maintenance nous permettra de répondre à tous ces défis », conclut le président de la régie régionale des transports.

Manon LANIEL

COMPTE BANCAIRE : Bien choisir celui adapté à sa situation

Vous envisagez d'ouvrir un compte bancaire ? Avez-vous identifié le type de compte adapté à vos besoins : individuel, joint ou indivis ? Si ces trois formules permettent de détenir un compte, elles ne prévoient pas les mêmes conditions d'utilisation ni les mêmes niveaux de responsabilité. On vous explique.

Individuel, joint, indivis

Un **compte individuel** est ouvert au nom d'une seule personne. Les opérations (retrait, dépôt, virements, paiements) sont effectuées par le titulaire ou par une personne à qui il a donné procuration. Toute personne peut demander l'ouverture d'un compte bancaire à son seul nom, sous réserve de l'acceptation de la banque ou de la mise en œuvre du droit au compte. Les relevés de compte, courriers et moyens de paiement sont émis au nom du seul titulaire.

Un **compte joint** est un compte collectif ouvert au nom d'au moins deux personnes, ayant ou non un lien de parenté. Chacun des détenteurs d'un compte collectif est appelé cotitulaire, qui peut effectuer librement des opérations sur le compte. La banque peut fixer un nombre maximal de cotitulaires. Ceux-ci doivent en principe être présents lors de l'ouverture du compte. Les noms des cotitulaires figurent sur le compte et les documents, séparés par la conjonction « ou » (exemple : Mme X ou M. Y).

Un **compte indivis** est un compte collectif ouvert au nom de plusieurs personnes, liées ou non par un lien de parenté, sur lequel les opérations doivent être autorisées par l'ensemble des cotitulaires. Ceux-ci peuvent se donner des mandats réciproques pour gérer le compte ou mandater l'un d'entre eux. Le compte indivis est fréquemment utilisé pour gérer les fonds d'une indivision, notamment dans le cadre d'une succession. Comme pour le compte joint, la banque peut fixer un nombre maximal de cotitulaires et exige la présence de tous à l'ouverture. Les noms des cotitulaires sont reliés par la conjonction « et » (exemple : Mme X et M. Y), traduisant la nécessité de leur accord commun.

Leur fonctionnement

Compte individuel : les opérations sont réalisées par le titulaire ou par un mandataire désigné par procuration. Les moyens de paiement (cartes, chéquier, etc.) sont délivrés au nom du titulaire. Le mandataire peut disposer de moyens de paiement si la banque l'accepte.

Compte joint : chaque cotitulaire peut utiliser le compte (déposer, retirer, émettre des virements, utiliser les moyens de paiement) seul. Chaque cotitulaire peut disposer de moyens de paiement (chéquier au nom de l'ensemble des cotitulaires, cartes bancaires personnelles, etc.).

Compte indivis : en principe, la signature de tous les cotitulaires est requise pour effectuer les opérations. Cette exigence peut être aménagée par des mandats réciproques ou la désignation d'un mandataire commun. Les moyens de paiement sont plus limités que sur un compte joint, en raison de la nécessité d'accord des cotitulaires. Les modalités concrètes (chèques, cartes) sont fixées



par la banque dans la convention de compte.

Incident de paiement et responsabilité

En cas d'incident de paiement sur un compte individuel (découverts non autorisés, chèques sans provision, etc.), le titulaire est seul responsable. Pour un compte joint, les cotitulaires sont solidairement responsables des dettes nées du fonctionnement du compte. En cas de chèque sans provision, l'interdiction d'émettre des chèques est prononcée à l'encontre de chacun des cotitulaires et sur tous leurs comptes, y compris individuels, sauf si un responsable unique a été désigné d'un commun accord.

Pour les comptes indivis, la solidarité entre cotitulaires n'est pas prévue par la loi, mais peut être instaurée par une clause de solidarité dans la convention de compte. La banque peut alors s'adresser à n'importe lequel des cotitulaires (ou de leurs héritiers) pour régulariser des dettes ou des incidents de paiement. En l'absence de clause de solidarité, la banque doit s'adresser à tous les cotitulaires pour régulariser la situation du compte. Si un chèque sans provision est rejeté, l'interdiction bancaire peut être prononcée à l'encontre de chaque cotitulaire, sur tous leurs comptes (joints ou individuels).

À SAVOIR

Tous les types de comptes peuvent être individuels (compte courant, livrets d'épargne réglementés (livret A, LDDS, LEP, livret jeune, CEL, PEL), livret d'épargne bancaire, compte à terme, compte-titres, plan d'épargne en actions (PEA)).

Les comptes pouvant être ouverts sous la forme d'un compte joint sont le compte courant, le livret d'épargne bancaire, le compte à terme et le compte-titres.

Les comptes pouvant être ouverts sous la forme d'un compte indivis sont : compte courant et le compte-titres.

J.-M. Ch

>> Veni, vidi... VITE DIT ! <<

- **MARAUDE ÉLECTRONIQUE** : À l'occasion du MIPIM, qui attire de nombreux visiteurs étrangers, les policiers ont effectué un contrôle des chauffeurs VTC à l'aéroport de Nice. Car, contrairement aux taxis qui peuvent stationner pour attendre le client, les VTC doivent, eux, disposer d'une réservation préalable. Étaient particulièrement visés les chauffeurs garés à proximité des T1 et T2 et dans les stations-service.

- **BON APPÉTIT !** À la suite d'inspections réalisées par la police nationale et la police municipale de Nice, huit commerces du centre-ville viennent de faire l'objet d'une mesure de fermeture administrative pour « manquements graves en hygiène alimentaire et salubrité ». La gastronomie n'est plus ce qu'elle était...

- **GRENOUILLE** : La météo avait pourtant annoncé de fortes précipitations sur la Côte d'Azur en cette veille de premier tour de l'élection municipale, mais il faut croire que l'alerte n'a pas été entendue ou prise au sérieux puisque des dizaines de milliers de bulletins de vote ont « trempé » lors de leur



Des nouvelles de l'équipage Ambre et Kylian Bejaoui, engagé sur le 4L Trophy 2026, dont nous vous avons raconté le début d'aventure mi février : après 6 000 kilomètres de périple à travers la France, l'Espagne et le Maroc, le duo est arrivé 488^e sur 900 ! Toutes nos félicitations à eux deux !

livraison, les rendant inutilisables pour le scrutin. Les imprimeurs se sont remis à l'ouvrage à temps pour que tout soit prêt à l'heure H. Un épisode niçois supplémentaire dans cette élection dont les divers rebondissements surprennent la France entière. La facture des bulletins de remplacement est pour la mairie de Nice.

- **ILLUSIONS** : À Paris, la candidate Reconquête, Sarah Knafo (qui a retiré sa liste), a été très présente

sur les réseaux sociaux avec une moyenne quotidienne de sept publications sur Facebook et de trois sur TikTok. L'eurodéputée a aussi utilisé l'IA pour dénoncer la « saleté » de la capitale. Elle a ainsi créé une rue fictive jonchée de déchets. Pour évoquer l'insécurité supposée des lieux publics, elle a aussi publié une vidéo simulant l'agression d'une femme. S'il n'est pas illégal de présenter des vessies pour des lanternes - c'est habituel en période électorale -, la méthode

interroge avec la puissance de l'IA capable de créer des vérités alternatives et d'induire le public en erreur. Un soupçon d'éthique ne ferait pas de mal...

- **TRISTOUNET** : On ne peut s'empêcher d'y voir la parfaite illustration de notre époque : la Fashion Week de Paris, qui vient de s'achever, a vu défiler les dernières créations des couturiers présentées par des mannequins qui « tirent la gueule ». Une tendance de fond depuis quelques années. Il faut, semble-t-il, être triste, voire déprimé et plus ou moins anorexique, pour présenter les dernières tendances de la mode. Pour le moral, vite, un peu d'insouciance !

- **ENVIRONNEMENT** : Des chercheurs français ont développé une technologie innovante capable de capter les fibres microplastiques libérées lors des lessives en machine. Invisibles mais massivement envoyées dans les eaux usées, elles sont une source majeure de pollution. En les interceptant dès leur émission, on réalisera une réduction significative des rejets dans l'environnement. Nylon, polyester, élasthanne et autres matières n'ont plus qu'à bien se tenir...

La bonne santé du GROUPE VIRBAC dans le monde

Le laboratoire pharmaceutique français dédié à la santé animale a dévoilé le 17 mars de bons résultats en 2025, avec une croissance organique du chiffre d'affaires « particulièrement robuste », de près de 8 %, qui approche 1,5 milliard d'euros et qui repose notamment sur une « belle dynamique commerciale mondiale ».

Pour 2026, Habib Ramdani, directeur des affaires financières, a ajouté lors d'une visio-conférence, que le groupe misait sur une croissance du CA toujours soutenue, entre 5,5 % et 7,5 %. « On a trois piliers principaux qui sous-tendent cette performance sur l'année 2025. Le premier c'est une dynamique commerciale mondiale, a-t-il développé. On a eu une dynamique très forte sur l'ensemble de nos régions » (près de 15 % en Amérique du Nord, 7,5 % en Europe ou plus de 7 % en Amérique latine). Le deuxième pilier est « la résilience opérationnelle » et le troisième, un investissement important.

Paul Martingell, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2025, a insisté sur un « investissement record » réalisé en 2025 dans la recherche et le développement pour soutenir



l'innovation, l'un des piliers du groupe fondé en 1968 à Nice par Pierre-Richard Dick. Les dirigeants suivent de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient. « C'est un sujet que l'on regarde évidemment, comme toutes les entreprises », a indiqué M. Ramdani, principalement « les flux de produits » avec des

retards observés (de 10 à 14 jours) et « les augmentations du coût de l'énergie ». Il a toutefois précisé que le groupe n'avait pas, « à ce stade, identifié d'impacts qui pourraient nous conduire à change de 'guidance'. On reste très confiants sur les prévisions qu'on a partagées ».

Sébastien GUINÉ

Le barreau de Nice poursuit sa promotion de L'AMIABLE AU SERVICE DU JUSTICIABLE

Le mardi 17 mars, le nouveau MARDi de l'amiable organisé par le Centre de justice amiable (CJA) du barreau de Nice, était consacré à un sujet d'apparence très technique mais qui s'avère surtout très utile pour résoudre les conflits de façon plus rapide et moins coûteuse : le décret du 18 juillet 2025. Ce décret « consacre d'une part un nouveau principe directeur de coopération entre le juge et les parties visant à renforcer l'incitation à recourir aux modes amiables de règlement des différends (MARD). Il réunit d'autre part les dispositions relatives à l'instruction conventionnelle du procès civil, qui est érigée en principe, l'instruction judiciaire devenant l'exception. Il distingue à cet égard deux voies de mise en état conventionnelle, la mise en état conventionnelle de droit commun et la convention de procédure participative aux fins de mise en état, et clarifie les dispositions portant sur la désignation conventionnelle d'un technicien ».

C'est ce dernier point, « la désignation conventionnelle d'un technicien », qui a été particulièrement abordé à la bibliothèque des avocats par Me Jenny Sauvage-Fakir, présidente déléguée du CJA, Me Thierry Troin, membre de la commission MARD du Conseil national des barreaux, trois membres de l'UCEJAM (experts judiciaires des Alpes-Maritimes), sa secrétaire générale Chantal Abbou, son président Philippe Dardy et son ancienne présidente Patricia Mannarini-Seurt, ainsi



que par deux magistrates, Cécile Sanjuan-Puchol et Solange Lebaile, vice-présidentes du TJ de Nice.

Responsabilité

« C'est un outil très intéressant mais très peu de personnes l'utilisent aujourd'hui », a déclaré en introduction Me Sauvage-Fakir. « Déontologiquement, et c'est tout à fait normal, on nous demande de trouver les meilleures solutions pour nos clients et parmi ces solutions, il y a l'amiable », a souligné pour sa part Me Troin. « Nous avons dans nos règles déontologiques cette responsabilité de faire de l'amiable et d'aborder les dossiers dans un cadre amiable. » Solange Lebaile a relevé l'importance du dialogue préalable entre l'avocat et l'expert,

expliquant par exemple que les magistrats ne pouvaient pas prendre le temps de téléphoner aux experts en amont. « Cette collaboration entre l'avocat et l'expert se fait au bénéfice du justiciable », a complété Me Sauvage-Fakir. « On dit souvent que l'expert coûte cher », a exposé Patricia Mannarini-Seurt. « Il coûte cher car une expertise demande du temps ». Le recours à l'expert dans le cadre d'une instruction conventionnelle permet de ne pas subir l'expertise, d'avoir une meilleure maîtrise du temps, d'être plus efficace et donc plus rapide et moins cher. Mme Sanjuan-Puchol a rappelé que dans le décret était toutefois prévue l'intervention du juge, en cas de difficulté.

Sébastien GUINÉ

Une année 2025 sous le signe des records pour le TA DE NICE

L'année 2025 restera comme un millésime exceptionnel pour le tribunal administratif de Nice. Dans un contexte d'activité juridictionnelle soutenue, la juridiction a atteint des niveaux inédits à plusieurs égards, tout en améliorant significativement la qualité et la rapidité de ses décisions. « L'année 2025 est pour le tribunal administratif de Nice celle de tous les records », souligne sa présidente, Marianne Pouget, dans son éditorial de présentation du bilan 2025 de la juridiction. Une affirmation qui se vérifie tant par l'augmentation du nombre d'affaires traitées que par la progression des effectifs et la réduction des délais de jugement. Avec 7 790 affaires enregistrées (+9 % par rapport à 2024) et 7 628 affaires jugées (+15 %), le tribunal affiche une activité particulièrement dynamique. Dans le même temps, le délai moyen de jugement a été réduit à 10 mois et 13 jours, soit une baisse notable de 68 jours en un an. Cette performance s'accompagne d'un effort marqué pour résorber les dossiers les plus anciens. Autre indicateur de cette efficacité accrue : 81 % des décisions rendues ont été confir-



mées en appel, témoignant de la solidité juridique des jugements. Par ailleurs, le recours aux modes alternatifs de règlement des litiges progresse, avec 45 médiations engagées et un taux de réussite de 80 %. Le tribunal a également dû faire face à un nombre important de procédures en urgence, avec 1 489 référés traités sur l'année. Les contentieux abordés reflètent les préoccupations concrètes des citoyens : urbanisme, logement, droit des étrangers, aides sociales ou encore fiscalité.

Dans son éditorial, la présidente insiste également sur l'ancrage du tribunal dans la vie locale. « Le tribunal a tranché de nombreux litiges touchant de près le quotidien des citoyens », rappelle-t-elle, évoquant notamment des dossiers liés à l'implantation de parcs photovoltaïques, à la régulation des locations touristiques ou encore aux obligations de construction de logements sociaux. Au-delà de son rôle juridictionnel, la juridiction s'est ouverte au public et aux jeunes générations. Accueil d'élèves, organisation d'un procès fictif avec des étudiants en droit, actions de sensibilisation dans les collèges et lycées : autant d'initiatives destinées à mieux faire connaître le rôle du juge administratif. Enfin, le tribunal a renforcé son engagement sociétal. « Impliqué dans la lutte contre toutes les formes de discrimination », selon les mots de Marianne Pouget, il a participé à des actions comme le DuoDay et organisé une table ronde sur les violences sexistes et sexuelles, réunissant acteurs institutionnels et associatifs.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'arrêté du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, publié au JO le 28/12/2025, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification forfaitaire ou au caractère selon les cas précisés dans l'arrêté. Le prix du caractère pour l'année 2026 est de 0,189 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

217772

POURSUITE D'ACTIVITÉ

DPNET SAS au capital de 3 500 € 25 avenue Joseph Giordan Prolongé, BAT G, 06200 NICE RCS NICE n° 503 679 672. Suivant PV en date du 31/07/2021, prenant effet le 31/07/2021, l'associée unique statuant en application des articles L 223-42, al. 1 et L 225-248, al. 1 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Validation : RCS NICE.

217773

AVIS DE DISSOLUTION

DRIVER LUXURY 06 SARL au capital de 1 000 € 3 avenue André Theuriot, 06340 LA TRINITE RCS NICE n° 948 465 950.

Aux termes d'une AGE du 31/12/2025, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Kilani DJEBALI sis 3 avenue André Theuriot, 06340 LA TRINITE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Dépôt légal au RCS NICE.

217774

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DRIVER LUXURY 06 SARL en liquidation au capital de 1 000 € 3 avenue André Theuriot, 06340 LA TRINITE RCS NICE n° 948 465 950. Aux termes d'une AGE du 31/12/2025, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Monsieur Kilani DJEBALI, demeurant 3 avenue André Theuriot, 06340 LA TRINITE pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025. Radiation au RCS NICE.

217775

AVIS

SMOKE FRANCE SASU au capital de 150 € 633 route de Nice, 06600 ANTIBES RCS ANTIBES n° 980 346 456. Aux termes d'une AGE du 01/01/2024, prenant effet ce jour, nomination en qualité de président de Monsieur Naguib, Bachir KERTOUBI sis 633 route de Nice, 06600 ANTIBES, en remplacement de Madame Karima AHMAMMAD démissionnaire.

Validation : RCS ANTIBES.

217777

AVIS

EMTP SARL à associé unique au capital de 10 000 € 9 avenue de l'Europe, BATIMENT LE FELIBRE, 13090 AIX-EN-PROVENCE RCS AIX-EN-PROVENCE n° 882 429 608. Aux termes d'une AGE du 16/01/2026, il a été décidé de 1) Transférer le siège social au 6 Bis avenue Durante, C/O S.A.P. 06000 NICE, à compter du 16/01/2026. 2) La nomination en qualité de gérant de Monsieur KOTLAR Patril, né le 04/08/1985 à SVK (Tchéquie), de nationalité Tchèque, demeurant 62 avenue de Brancolar - 06100 NICE, suite à la démission de Monsieur BOUANANI Jamel Edine Riade, à compter du 01/09/2025. Radiation au RCS AIX-EN-PROVENCE, réimmatriculation au RCS NICE.

217817



ROQUEFORT-LES-PINS

AVIS DE RÉSULTAT DE MARCHÉ

Ville de ROQUEFORT-LES-PINS (06)
Place Merle

06330 ROQUEFORT-LES-PINS

Section 1 : Références de l'avis initial

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de ROQUEFORT-LES-PINS (06)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21060105000011

Code postal / Ville : 06330 ROQUEFORT-LES-PINS

Groupe de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture et livraison de végétaux

Classification CPV : 03450000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Fourniture et livraison éventuelle de végétaux

2 lots

Critères d'évaluation des projets :

Prix : 50 %, valeur environnementale : 25 %, valeur technique : 25 %

Section 4 : Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

LOT 1 : JARDINERIE NOVA

15 route de Cannes - 06650 OPIO

Tel : 04 93 77 25 02

Mail : direction@jardinerienova.fr

LOT 2 : FLEURS-I-TECH SAS

7825 avenue des Pyrénées - 33114 LE BARP

Tel : 07 79 61 38 96

Mail : a.quesneville@chamoulaud.fr

Date d'envoi du présent avis

17 mars 2026

217776

AVIS

SNS IT SOLUTIONS SARL à associé unique au capital de 1 000 €. Siège social : 1023 chemin de Saint-Claude, Résidence Vallon Vert, BAT A, 06600 ANTIBES, 944 726 405 RCS ANTIBES.

Le 25/02/2026, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à : L'acquisition, la prise de participation et la gestion de parts sociales, actions et valeurs mobilières dans toute société civile ou commerciale. La mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique. L'assistance financière, administrative, comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens. La prestation d'exercice d'un ou plusieurs mandats sociaux de toutes sociétés filiales. Tous conseils et prestations de services. Investissements sous toutes formes, notamment boursiers ou sur tout type de produits financiers.

Mention au RCS ANTIBES.

217828



SYNDICAT MIXTE INONDATION AMÉNAGEMENT ET GESTION DE L'EAU (SMIAGE)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique unique à la suite d'une demande d'autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général pour le programme pluriannuel d'entretien sédimentaire du Ravin de Saint-Macaire à ENTREVAUX.

Par arrêté préfectoral n° 2026-068-001 du 9 mars 2026, il est procédé du 7 avril 2026 au 21 avril 2026 inclus, sur le territoire de la commune d'ENTREVAUX à une enquête publique unique relative à une demande d'autorisation loi sur l'eau (rubriques 3.1.2.0 et 3.2.1.0) pour l'entretien pluriannuel des cours d'eau et une déclaration d'intérêt général. Cette opération est portée par le Syndicat Mixte Inondation Aménagement et Gestion de l'Eau (SMIAGE) représenté par M. Charles Ange GINESY (SMIAGE, Direction Gestion des Milieux Aqueux, 147 Boulevard du Mercantour, CS 23182, 06204 Nice Cedex 3, r.michelis@smiage.fr).

Les pièces du dossier sont mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence :

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique : Publications/Appel à Projets

- Consultations/Enquêtes publiques autorisations et avis/liste des communes par ordre alphabétique/Commune d'Entrevaux ;

- En mairie d'ENTREVAUX (Place Charles Panier, 04320 ENTREVAUX).

Dans le même temps, un registre d'enquête à feuillets non mobiles paraphés par la commissaire-enquêtrice, est déposé en mairie d'Entrevaux pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse y consigner éventuellement ses observations et propositions ou les adresser par écrit à Mme la commissaire-enquêtrice, à la mairie d'ENTREVAUX (Place Charles Panier, 04320 ENTREVAUX) ou encore à l'adresse suivante : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans

l'intitulé l'objet de l'enquête publique. Toute personne pourra consulter les observations dématérialisées sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet : Publications/Appel à Projets - Consultations/Enquêtes publiques autorisations et avis/liste des communes par ordre alphabétique/Commune d'Entrevaux.

Mme Michelle TEYSSIER, cadre administratif retraité, désigné par le président du tribunal administratif de MARSEILLE, en qualité de commissaire-enquêtrice, sera présent en mairie aux dates et horaires suivants :

- Le 7 avril 2026 de 9h à 12h ;

- Le 15 avril 2026 de 13h30 à 16h30 ;

- Le 21 avril 2026 de 13h30 à 16h30.

M. Vincent DELCROIX, ingénieur en sûreté nucléaire, est désigné en tant que suppléant. Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et pendant un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement et sur le site internet des services de l'État : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet Publications/Appel à Projets - Consultations/Enquêtes publiques/liste des communes/Commune d'Entrevaux, ainsi qu'en mairie d'ENTREVAUX.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général assortie le cas échéant de prescriptions ou un refus, formalisées par un arrêté préfectoral. Cette enquête publique n'est pas soumise à évaluation environnementale.

217778

CONCEPT ECHAFAUDAGE

SAS au capital de 1 000 €

Siège social (ancien siège) : C/o AFI

40/54 avenue sainte Marguerite -

Galerie Araucaria - 06200 NICE

RCS NICE n° 914 871 637

AVIS

Selon la décision de la présidente du 23/02/2026, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 23/02/2026 de 914 871 637, au : 4 rue Oscar II - C/o AGS 06000 NICE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Modification sera faite au RCS NICE.

Pour avis.

217779

HONORIS EXPERTS
COMPTABILITÉ | CONSEIL | AUDIT

THE CORNER

SAS au capital de 1 000 €

48 rue Grande,

06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE

RCS ANTIBES n° 948 516 786

AVIS

Aux termes d'une AGE du 22/12/2025, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au : 55 rue Grande, 06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE.

Mention au : RCS ANTIBES.

217780

RIVIERA TRAVAUX

Société par actions simplifiée

au capital de 40 000,00 €uros

Siège social : 315 chemin des Rascas

06700 SAINT LAURENT DU VAR

RCS ANTIBES 880 314 190

AVIS

Suite au procès-verbal des délibérations de l'AGE en date du 28/02/2026, a été résolu le traité de fusion définitif, signé le 30 janvier 2026 avec la société APPLICATION GESTION ETUDE TECHNIQUE ET EQUIPEMENT DU BATIMENT (AGETEB), société par actions simplifiée au capital de 7 790,00 €uros, dont le siège social est 678 chemin Saint Jean Pape 06530 CABRIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 039 093 RCS GRASSE. A été approuvé : Le traité dans toutes ses dispositions et la fusion qu'il prévoit, aux termes duquel la société absorbée APPLICATION GESTION ETUDE TECHNIQUE ET EQUIPEMENT DU BATIMENT (AGETEB) fait apport à titre de fusion-absorption à la société RIVIERA TRAVAUX de la totalité de son patrimoine, actif et passif. L'évaluation, à partir des valeurs réelles au 31 décembre 2025, des éléments d'actif apportés par la société APPLICATION GESTION ETUDE TECHNIQUE ET EQUIPEMENT DU BATIMENT (AGETEB) d'un montant de 230 545,84 euros et des éléments de passif pris en charge, d'un montant de 135 761,78 €uros, soit un actif net apporté égal à 94 784,06 €uros. L'augmentation du capital social de 13 500,00 €uros pour le porter de 40 000,00 €uros à 53 500,00 €uros, par création de 13 500 actions nouvelles de 1,00 €uros de valeur nominale, entièrement libérées, lesdites actions étant réparties entre les associés de la société APPLICATION GESTION ETUDE TECHNIQUE ET EQUIPEMENT DU BATIMENT (AGETEB) à raison d'une action de la société RIVIERA TRAVAUX pour 0,0577 de la société APPLICATION GESTION ETUDE TECHNIQUE ET EQUIPEMENT DU BATIMENT (AGETEB) et assimilées aux actions anciennes.

L'assemblée générale constate, en conséquence, que la fusion par absorption de la société APPLICATION GESTION ETUDE TECHNIQUE ET EQUIPEMENT DU BATIMENT (AGETEB) par la société RIVIERA TRAVAUX et la dissolution avec liquidation de la société APPLICATION GESTION ETUDE TECHNIQUE ET EQUIPEMENT DU BATIMENT (AGETEB) sont définitivement réalisées.

L'assemblée générale décide d'étendre à date des faits du 28/02/26, l'objet social aux opérations de : Travaux finition du bâtiment, traitement humidité. Travaux finition liés bâtiment, travaux second œuvre et réparation. et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

217785

AVIS

BAHN THAI LATTANA, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €uros. Siège social : 10 avenue de Vallauris 06400 CANNES RCS CANNES 989 634 415.

Aux termes d'une décision en date du 10 février 2026, le président de la SASU BAHN THAI LATTANA, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 10 avenue de Vallauris 06400 CANNES au 8 avenue de Saissy Quartier du Benefiat Lotissement Fiorentina Villa Ocre Duplex Michel Ange 06400 CANNES à compter du 10 février 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Les formalités seront déposées au tribunal de commerce de CANNES.

**RETROUVONS-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**



217781

AVIS

PARDGROUP FRANCE SAS au capital de 10 000 € 4 boulevard de Cimiez, Le Majestic, 06000 NICE RCS NICE n° 925 200 255.

Par décision de l'associé unique du 28/02/2026, il a été décidé :

1) De transférer le siège social à compter du 1^{er} mars 2026, au 10 place Vendôme, 75001 PARIS.

2) De modifier l'objet social comme suit : Contractant Général second œuvre pour l'aménagement de commerces. - Services de field marketing - Agencement de magasins (shopfitting) - Interior design - Production de mobilier - Conseil et services en architecture retail.

3) La nomination en qualité de présidente de Madame Francesca RAPISARDI demeurant Apartment 6- 294-300 Harolds Cross RD- DUBLIN 6- D6VW NY13 à compter du 1^{er} mars 2026 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Eric LASORSA, démissionnaire à compter du 28 février 2026.

4) La démission de Madame Elisabetta CASTELLANO de son mandat de directeur général, à compter du 28 février 2026, sans remplacement.

Radiation au RCS NICE, réimmatriculation au RCS PARIS.

217782

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/03/2026, constituée d'une SASU dénommée :

OLIVIER FLAYAC CONSULTING

Capital : 1 000 €

Siège : 1960 chemin de Vallauris, 06160 ANTIBES

Objet : La prestation de conseil et d'études techniques et économiques relatives aux opérations de construction et d'aménagement, notamment élaboration de descriptifs et d'estimations ; l'assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment en matière technique, administrative, financière et organisationnelle ; missions de maîtrise d'œuvre d'exécution et de suivi de chantiers, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables et sans préjudice des compétences réservées aux professions réglementées, notamment la profession d'architecte ; la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Président : Monsieur Olivier FLAYAC demeurant à 1960 chemin de Vallauris, 06160 ANTIBES

Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote: Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

217787

AVIS DE CONVOCAION

Refuge "L'Espoir" - SPA DE GRASSE : L'assemblée générale annuelle de la SPA DE GRASSE aura lieu le **samedi 28 mars 2026 à 9h30** à MOUGINS (06250) - Hôtel La Lune de Mougins 1082 avenue du Général de Gaulle

Ordre du jour :
- Comptes rendus d'activités
- Présentations des comptes
- Renouvellement de mandats d'administrateurs
- Questions diverses

217783

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/02/2026, enregistré au service départemental de l'enregistrement de NICE, le 26/02/2026, dossier 2026 00003685, référence 0604P61 2026 A 00356

BOUCHERIE CLEMENCEAU, SAS au capital de 1 000€, 37 Bis avenue Georges Clemenceau, 06000 NICE, 843 958 372 RCS NICE

A cédé à : SH GROUPE, SAS au capital de 5 000€, 37 Bis avenue Georges Clemenceau, 06000 NICE 994 031 151 RCS NICE

Un fonds de commerce de : Boucherie, charcuterie, pâtisserie, alimentation générale, boissons hors alcool sis 37 Bis avenue Georges Clemenceau, 06000 NICE.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 70 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 13/02/2026.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales chez Maître Jacques PADOVANI - 16 rue de la Préfecture, 06300 NICE.

Pour avis

217784



Société d'expertise comptable

et commissariat aux comptes

50 bis route de Bellet, Villa Le Petit

Mas, Raccourci n° 2, 06200 NICE

Tél: 04 93 16 27 78 - Fax: 04 93 82 00 54

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 10/03/2026, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JME CONCEPT

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1 000 €uros

Siège : 13 route du Cimetière de l'Est - 06300 NICE

Objet : La vente et la distribution de fenêtres, porte fenêtres, baies vitrées, portes, portails, clôtures, porte de garages, stores, stores, vérandas, serrurerie, motorisations et tous types de fermetures

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : La société CASPERIUM GROUP, SAS au capital de 1 000 €uros,

Siège social : 9 Impasse Plan du Juge 06340 LA TRINITÉ, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 101481257 RCS NICE, représentée par M. Eric BRALEY agissant en qualité de président.

Directeur général : Jean Marc BRALEY, demeurant : 323 chemin du Jacquot - Le Magellan-06700 SAINT LAURENT DU VAR.

Immatriculation : Au RCS NICE.

Pour avis.

217793

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des décisions en date du 31/12/25, l'associé unique de la SASU CLARITY INSTITUT, RCS GRASSE 935 105 064, capital 1 000 € en liquidation, siège 4775 RD 2085 - route de Grasse - 06330 ROQUEFORT LES PINS, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Cyril GAYET et constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour.

Formalités au RCS GRASSE.

217789

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/01/2026, il a été constitué une SAS dénommée : ASL

Capital : 1,05 €

Siège : 92 avenue Michel Jourdan, Le

Vercors BAT 7, 06150 CANNES

Objet : Restauration rapide — snack —

tacos - salon de thé - vente de sodas, jus

de fruits, jus de fruits fermentés

Président : Monsieur Sofiane, Ahmed,

Yanice BENHAMMOU demeurant à 92

avenue Michel Jourdan, 06150 CANNES

Transmission des actions : Les ces-

sions y compris entre associés sont sou-

mises à l'agrément de la majorité simple

des associés.

Conditions d'admission aux assem-

blées et droit de vote : Chaque actionnaire

est convoqué aux assemblées. Chaque

action donne droit à une voix.

Durée : 50 ans. Immatriculation : RCS

CANNES.

Pour avis. Le président

217786

AVIS

Par acte SSP du 01/02/2026, il a été constitué une SCI dénommée : GSPimmo

Capital : 1 000 €

Siège : 5 montée Claire Virenque, 06100

NICE

Objet : L'acquisition, la vente, la gestion, la concession, l'exploitation de tous immeubles de toute nature, la propriété,

l'administration, la gestion par bail ou

autrement, l'attribution gratuite en jouis-

sance aux associés des locaux occupés

par eux-mêmes, la disposition des biens

dont elle sera propriétaire par voie d'ac-

quisition, échange, apports ou autrement.

La société pourra faire tous placements

de capitaux sous toutes formes, y compris

la souscription ou l'acquisition de toutes

actions, obligations, parts sociales, et,

en général, toutes opérations ayant trait

à l'objet ci-dessus défini, en tous pays,

pourvu que ces opérations ne modifient

pas le caractère civil de la société.

Gérant : Monsieur Daniel DREWITZ

demeurant 19 chemin des Plateaux Fleuris,

06800 CAGNES-SUR-MER

Cession de parts : Les parts sociales

sont librement cessibles au profit d'un as-

socié. Toute cession à un tiers de la société

est soumise au préalable à agrément

de la collectivité des associés réunis en

assemblée générale.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS

NICE.

217790

AVIS DE DISSOLUTION

HOLDING LECABA, société civile au capital de 900 € ZI La Vallière, Bâtiment 19, 06730 SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE RCS NICE n° 477 958 856.

Aux termes d'une AGE du 04/03/2026, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Monsieur Ludovic LE CARRE sis 96 cor-niche Fleurie, "Le Plein Ciel, Petite Ourse B" - 06200 NICE et Monsieur Pierre LE CARRE sis 45 rue Lautier "Résidence la Mimosaerie" - 06530 LA-ROQUETTE-SUR-SIAGNE ont été nommés liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Dépôt légal au RCS NICE.



Tél. : 04 93 80 72 72

www.petitesaffiches.fr

217788

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/02/2026, il a été constitué une SAS dénommée : BLUMAR Capital : 1 000 €

Siège : 5 place Masséna, 06000 NICE
Objet : L'achat, la vente, l'échange, la location, la gestion et la promotion de biens immobiliers, en tant que marchand de biens, y compris la rénovation et la valorisation de ces biens ; la gestion locative de tous types de biens immobiliers, qu'ils soient meublés ou vides, à usage résidentiel, commercial ou touristique, ainsi que l'exploitation de locations saisonnières ; l'exploitation d'établissements hôteliers, de restaurants, de cafés et de toutes activités connexes, y compris le service de restauration, le nettoyage et l'entretien ; la réalisation de travaux de rénovation, d'aménagement, de construction, d'entretien et de maintenance de tous biens immobiliers ; la prestation de services administratifs, de gestion et de conseil pour tout type d'activité ; l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et la distribution de tous produits, ainsi que l'exploitation de tous sites et plateformes de commerce électronique (e-commerce) ; toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : Monsieur Francesco LABORANTE demeurant à 23 avenue Denis Semeria, 06230 SAINT-JEAN CAP FERRAT

Transmission des actions : Les cessions y compris entre associés sont soumises à l'agrément de la majorité simple des associés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

217791

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/03/2026, constitution d'une SASU dénommée : NEVALIS Capital : 1 000 €

Siège : 296 chemin de Terron, 06200 NICE

Objet : Prestations de soins de beauté et anti âge, traitement de la peau et cuir chevelu, épilation définitive aulaser à but non thérapeutique et autres activités non réglementées à titre de soins esthétiques. Président : Monsieur Ruben NUNES RIBEIRO demeurant à 296 chemin de Terron, 06200 NICE

Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par la collectivité des associés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

217794

SCP DAMIEN MOESSNER ET BRUNO BANNER

Notaires associés
2 place des Tripiers
67000 STRASBOURG

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Damien MOESSNER, notaire à STRASBOURG, 2 place des Tripiers, le 18 février 2026, M. Alexandre Stéphane Jacques BISCUIT, né à NIMES (30000) le 14 novembre 1990 et Mme Sandra Sylviane Sophie PONARD, née à BESANCON (25000) le 10 juillet 1969, demeurant à BIOT (06410) 514 chemin de la Chèvre d'Or, mariés à la mairie de BIOT (06410), le 14 novembre 2020, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier de justice à Me MOESSNER, notaire susnommé.

En cas d'opposition, les époux demanderont l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire compétent.

Pour avis.
Me Damien MOESSNER, notaire.

217792

BIN MAJED

SCI au capital de 1 000 €
86 avenue de la Bornaia, 06200 NICE
RCS NICE n° 849 536 693

AVIS

Aux termes d'une AGE du 28/08/2025, prenant effet le 28/08/2025, nomination de Madame Dheya Z A ALDAHMALI sis block 2, qortuba, koweit, Street 1 - House number 65, 00000 KOWEIT, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Abd Al-latif A H A ALMAJID, décédé.

Validation : RCS NICE.

217796

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/03/2026, il a été constitué une SCI dénommée : ANTON Capital : 1 000 €

Siège : 6 allée de la Pinède, 06270 VILLENEUVE-LOUBET

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Kristjan PALI demeurant 6 allée de la Pinède, 06270 VILLENEUVE-LOUBET, à compter du 10/03/2026

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS ANTIBES.

217805

ADDITIF

Suite à l'annonce n°217068 parue dans le présent journal du 08/01/2026 concernant AGROLINK DISTRIBUTION, il fallait ajouter le transfert du siège social à compter du 01/08/2025 au : 2 avenue Monteroni d'Arbia - C/O ESPACE EDUO 34920 LE CRES. Radiation du RCS NICE et ré-immatriculation RCS MONTPELLIER.

217795

FAST SERVICES

SAS au capital de 5 000 €
92 boulevard Président Wilson,
C/O SELFBURO, 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES n° 847 893 948

AVIS

Aux termes d'une AGE du 09/03/2026, prenant effet le 09/03/2026, nomination en qualité de président de Madame Anaïs BOUCHER sis 79 deuxième Avenue, 06600 ANTIBES, en remplacement de Monsieur Nizar BOUJNAH démissionnaire.

Validation : RCS ANTIBES.

217799

CHEMACO

SARL au capital de 14 000 €
31 avenue Jean Moulin, 06340 DRAP
RCS NICE n° 384 332 698

AVIS

Par acte SSP du 12/03/2026, il a été procédé à une réduction du capital de 5 600 € euros consécutive à l'annulation de 40 parts sociales de 140 € de nominal et les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention RCS NICE.

Pour avis. La gérance

217800

ÉTUDE DE MAÎTRES CAROLINE OGER ET ÉLODIE BUREAU

Notaires associées à LES SORINIÈRES (LOIRE-ATLANTIQUE)
22 rue du Bignon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Elodie BUREAU, notaire associée de la société « Caroline OGER & Elodie BUREAU, notaires associées », société à responsabilité limitée titulaire d'un office notarial dont le siège est aux SORINIÈRES (Loire-Atlantique), 22 rue du Bignon, le 13 mars 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Acquisition, administration, location de tous biens ou droits immobiliers
Dénomination : SEBALEX IMMOBILIER ALLEMAND JP-C

Siège social : NICE (06200), 99 corniche Fleurie

Durée : 99 années
Capital social : 1 000 € euros

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants : M. Jean-Pascal ALLEMAND demeurant à LONDRES E1W 2AG (Royaume-Uni) 144 Vaughan Way Ariel House et Mme Carole ALLEMAND demeurant à VERTOU (44120), 1 rue de la Garenne.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NICE. Pour avis. Le notaire.

217801

AVIS

WELCOME IMMO NICE SAS au capital de 1 000 € 44 avenue Cap de Croix, 06100 NICE RCS NICE n° 847 726 296. Par décision du président en date du 1^{er} janvier 2026, Décide à compter du 1^{er} janvier 2026, du transfert de la domiciliation du siège social de la société WELCOME IMMO NICE, du 44 avenue Cap de Croix - 06100 NICE au 31 rue Delille, 06000 NICE. Ce transfert prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS NICE.

Pour avis. Le président.

217798

SARL GASTALDI

SARL au capital de 111 040 €
126 Min Saint-Augustin, BOX 126,
06200 NICE
RCS NICE n° 315 147 371

AVIS

Aux termes d'une AGO du 17/02/2026, prenant effet le 17/02/2026, nomination de Monsieur Alessandro FRABONI sis 36 Via Cassogna, 18033 CAMPOROSSO (Italie), en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Livio FRABONI, démissionnaire. La durée de la société a été prorogé de 50 ans soit jusqu'au 25/02/2079.

Validation : RCS NICE.

217797

DISSOLUTION AVEC TUP

MANHATTAN SARL au capital de 7 622,45 € euros. Siège social : Zone d'Activité Commerciale de la Grave 06510 CARROS RCS GRASSE 378 513 782.

Par décision de l'AGO en date du 10/03/2026, il a été décidé la dissolution sans liquidation de la société MANHATTAN par application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société MANHATTAN au profit de son associée unique la société de droit luxembourgeois SECURITE PLUS, ayant son siège social situé 10 boulevard de la Foire L-1518 LUXEMBOURG, RCS LUXEMBOURG E 6635, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de la publication au BODACC.

Radiation du RCS GRASSE.

217802

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/03/2026, enregistré au service départemental de l'enregistrement de NICE, le 09/03/2026, dossier 2026 00004342, référence 0604P61 2026 A 00433

CHATTI, SAS au capital de 1 500€, 4 avenue Desambrois, 06000 NICE, 884 615 873 RCS NICE

A cédé à : R.P.G.M, SAS au capital de 1 000€, 4 avenue Desambrois, 06000 NICE 100 008 069 RCS NICE

Un fonds de commerce de VENTE DE PIZZAS, RESTAURATION RAPIDE, TRAITEUR sis 4 avenue Desambrois, 06000 NICE.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 35 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 13/02/2026.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales chez Maître Nino PARRAVICINI - 1 rue Foncet, 06000 NICE.

217803

AVIS DE DISSOLUTION

AC DRONE TOITURE SAS au capital de 1 000 € 109 bd de Cessole, 06100 NICE RCS NICE n° 983 280 090. Aux termes d'une AGE du 10/03/2026, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Monsieur Emurlan ARMAND sis 134 avenue des Courcettes, 06220 VALLAURIS a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Dépôt légal au RCS NICE.

Ventes aux
ENCHÈRES
immobilières
encheres.petitesaffiches.fr

217806

**MAÎTRE SERGE
GRANATA GOLDMAN**

Notaire

25, rue Falguière 75015 PARIS
Office n° 75251**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Serge GRANATA GOLDMAN, notaire à PARIS, le 27 février 2026, il a été constitué une société civile immobilière dénommée Le Lab JVAN by Véro et Nico dont le siège est à GREOLIERES (06620) 770, route du Prinas, au capital entièrement libéré de MILLE EUROS (1 000 €) ayant pour objet : L'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Aux termes des statuts est nommé gérant : Monsieur Nicolas BARTHES, chef de projet R&D, demeurant à GREOLIERES (06620), 770, route du Prinas, Né à MONTPELLIER (34000), le 8 juin 1982. Epoux de Madame Véronique Camille Nelly FIASSON.

Cessions des parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire. La procédure d'agrément intervient conformément aux prescriptions du Code civil et du décret du 3 juillet 1978. Les parts sociales sont librement transmissibles aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant venant à la succession de l'associé décédé, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté, aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe. Tous autres héritiers ou légataires comme encore les dévolutaires de parts ayant appartenu à un associé dont la personnalité morale est disparue doivent être agréés par tous les associés, sans distinction de la qualité de personne physique ou morale, de ces dévolutaires.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS GRASSE.

217809

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 11/03/2026, il a été constitué une SCI dénommée : JOTA

Capital : 1 000 €

Siège : 12 rue de Madrid, 06110 LE CANNET

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Elisha VARELA ANDRADE demeurant 48 allée des Cougoussolles, 06110 LE CANNET, à compter du 11/03/2026 jusqu'au 10/03/2126

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS CANNES.

Pour avis.

Le représentant légal.

Offres/Demandes
d'EMPLOI<https://emploi.petitesaffiches.fr>

217808

PAUL & ASSOCIÉS
NOTAIRES**AMÉNAGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Nelly DEUR, notaire à NICE, associé de la SELAS dénommée « PAUL & Associés – notaires », titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE (Alpes-Maritimes), 23, boulevard Gambetta et à la résidence de Paris (11^{ème}) 145, boulevard Voltaire, CRPCE 06052, le 16 mars 2026, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE : Monsieur Thierry Mathieu BENTIVOGLIO, musicien, et Madame Myriam Colette GRAC, régisseuse de spectacle, demeurant ensemble à CONTES (06390) 666 route de l'Escarène. Monsieur est né à GRENOBLE (38000) le 4 mars 1963, Madame est née à NICE (06000) le 28 octobre 1967. Mariés à la mairie de CONTES (06390) le 29 mars 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Thierry Mathieu BENTIVOGLIO déclare apporter le bien immobilier détenu en propre, sis à A CONTES (Alpes-Maritimes) 06390, 666 route de l'Escarène, figurant ainsi au cadastre section CC, numéros 109, 110 et 111, lieudits « 666A RTE DE L'ESCARÈNE », surface 00 ha 08 a 63 ca, « 666 RTE DE L'ESCARÈNE » surface 00 ha 05 a 65 ca, « 666 RTE DEPARTEMENTALE 2204 » surface 00 ha 02 a 19 ca, pour une surface totale de 00 ha 16 a 47 ca.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

217807

AVIS

Le contrat de location-gérance de taxi du 06/12/2023 à effet au 11/12/2023 portant notamment sur l'autorisation de stationnement n°06 commune de CAGNES-SUR-MER entre Madame RAGOT Alexia née le 22 janvier 1972 à PARIS (15^{ème}) demeurant 1700 Corniche Fahnestock 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR loueur et Madame SICCARDI Catherine née le 22 juin 1979 à NICE (06) demeurant 567 route d'Aspremont 06670 CASTAGNIERS locataire-gérant a été résilié d'un commun accord à effet au 01/03/2024.

217811

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 16/03/2026, constitution d'une SARL unipersonnelle dénommée :

TECH DESIGN EPOXY

Sigle : TDE

Capital : 1 000 €

Siège : 657 chemin du Puei de la Madone, 06690 TOURRETTE-LEVENS

Objet : La réalisation de tous travaux de revêtements de sols techniques et décoratifs à base de résine époxy et de granulats de marbre ; la fourniture et la pose de tous types de sols souples et parquet ; la préparation des supports ; l'achat, la vente et le négoce de matériaux liés à ces activités ; ainsi que toute activité de second œuvre liée à la rénovation et l'aménagement de bâtiments.

Gérant : Monsieur Ludovic CHALIN demeurant à 657 chemin du Puei de la Madone, 06690 TOURRETTE-LEVENS

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

Pour avis.

Le représentant légal

217812

ASKESIS
Société d'avocats - Law Firm**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 12/03/2026, constitution d'une SASU dénommée : SUFRON Capital : 70 000 € Siège : 3 avenue du Grand Cavalier, 06600 ANTIBES Objet : La recherche, le développement, la conception, la fabrication, la caractérisation, la commercialisation, la distribution, l'intégration, la maintenance et la valorisation de technologies, matériaux, composants et systèmes dans le domaine des batteries, du stockage d'énergie, des matériaux avancés et des procédés associés. La réalisation d'études, d'essais, d'analyses, de prestations de conseil, de formation, de prototypage, de tests, de validation et de services techniques dans les domaines précités. L'exploitation, la gestion, la cession, la concession et la licence de droits de propriété intellectuelle Président : Monsieur Sajad RAHIMI demeurant à 3 avenue du Grand Cavalier, 06600 ANTIBES Transmission des actions : Cession soumise à agrément des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

217813

ASKESIS
Société d'avocats - Law Firm**POURSUITE
D'ACTIVITÉ**

GALILEO SAS au capital de 500 000 € 885 avenue Docteur Julien Lefebvre, 06270 VILLENEUVE-LOUBET RCS ANTIBES n° 528 126 584. Suivant PV en date du 05/03/2026, prenant effet ce jour, l'AG statuant en application des articles L 223-42, al. 1 et L 225-248, al. 1 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Validation : RCS ANTIBES.

217820

ASKESIS
Société d'avocats - Law Firm**AVIS**

TENDBBLE SAS au capital de 40 € 950 route des Colles, Spaces Les Templiers CS 30505, 06410 BIOT RCS ANTIBES n° 944 165 398. Par délibération du 26/02/2026, prenant effet le 01/03/2026, il a été décidé de transférer le siège social à : Rue Pierre Laffitte, ALPHA SOPHIA ANTIPOLIS, 06410 BIOT.

Mention au : RCS ANTIBES.

217810

**CLÔTURE DE
LIQUIDATION**

SCI DU LYS BLANC, SCI en liquidation au capital de 1 000 € 5 boulevard Saint-Georges, 06400 CANNES RCS CANNES n° 815 317 797. Par décision de l'associé unique du 04/03/2026, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Madame Sarah SIMON, demeurant 5 boulevard Saint-Georges, 06400 CANNES pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.

Radiation au RCS CANNES.

217816

Notaire

MOTTET & ASSOCIES

1 rue Salisbury

Empress residence, BP 67
06310 BEAULIEU-SUR-MER**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP du 16/03/2026, il a été constitué une société.

Dénomination : SEBEL IMMOBILIER
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège : C/o SCI SEBELMOT - 704, route des Lacs - 06440 PEILLE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans,

Objet : Acquisition de biens immobiliers ou mobiliers en vue de leur revente en entier, par fractions ou par lots, en l'état ou après aménagement, transformation, division ou rénovation. Emprunt de fonds nécessaires à la réalisation de son objet et mise en place de toutes sûretés réelles sur les biens sociaux ou garanties nécessaires à l'obtention de ces financements. Commercialisation des biens sociaux. Gestion des biens en stock en attente de leur commercialisation. Promotion immobilière. Gestion administrative directe ou déléguée des opérations ci-dessus. Gestion financière directe ou déléguée des opérations ci-dessus et notamment destinée à garantir les engagements, emprunts et avances consentis dans l'intérêt social. Participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées ci-dessus ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires.

Gérance : Valérie Sandrine SEBELLINI, épouse MOTTET, dt à PEILLE (06440) 704 route des Lacs, pour une durée illimitée.

Cession libre par l'associée unique et entre associés, et autres soumises à agrément.

Immatriculation au RCS NICE.

217822

ADDITIF

À l'annonce n°217739 parue dans le présent journal du 12/03/2026 il fallait ajouter l'enseigne « LE POURQUOI PAS ».

217815

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n°217700 parue dans le présent journal du 05/03/2026 il fallait lire : Transférer le siège social au 54 Bis chemin des Serres 06200 NICE.

**ENVOYEZ
vos annonces à :**

annonces@petitesaffiches.fr

217814

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/03/2026, il a été constitué une SAS dénommée : RECOIN Capital : 1 000 € Siège : 31 rue Aubernon, 06600 ANTIBES Objet : L'exploitation de salon de café, snack et restauration rapide pour de la petite restauration sur place ou à emporter : Vente de café, boissons non alcoolisées, jus, viennoiseries et sandwichs. Président : GLMB ATALANTE SAS au capital de 1 000 € dont le siège social est 16 avenue Thiers 06600 ANTIBES, 920 506 664 RCS ANTIBES, représenté par Monsieur Guillaume BONAUD Transmission des actions : Les cessions y compris entre associés sont soumises à l'agrément de la majorité simple des associés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

217818

ELDANA

SCL au capital de 1 000 €
376 boulevard Esterel Parc,
06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
RCS CANNES n° 828 252 916

AVIS

Aux termes d'une AGE du 31/08/2023, prenant effet le 31/08/2023, il a été décidé de transférer le siège social au : 91 avenue du Petit Juas - 06400 CANNES. Madame Audrey JEANNOT a démissionné de ses fonctions de cogérante et a cédé l'intégralité de ses parts à Monsieur David CHIFFLOT, gérant-associé.

Monsieur David CHIFFLOT réside désormais à CANNES 06400 91 avenue du Petit Juas.

Pour avis.

217819

AVIS DE DISSOLUTION

SCI RACINE, SCI au capital de 121 959,21 € 35 rue Gioffredo, 06000 NICE RCS NICE n° 407 842 657.

Aux termes d'une AGE du 16/03/2026, prenant effet le 16/03/2026, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Roger RACINE sis 18 rue Gubernatis, 06000 NICE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

Pour avis. Le représentant légal

217826

KALYPSO

SARL au capital de 500 €
19 rue Sadi Carnot, 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES n° 952 823 243

AVIS

Aux termes d'une AGE du 05/03/2026, prenant effet le 05/03/2026, il a été décidé de transférer le siège social au : 19 rue des Frères Pradignac, 06400 CANNES.

Radiation RCS ANTIBES. Réimmatriculation RCS CANNES.

217821

RECTIFICATIF

À l'annonce 216198 publiée dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes du 09/10/2025 concernant IVAM GROUP. Il fallait lire : Transfert du siège social au 7 rue Jean Jacques Rousseau A530-491286 GRIGNY. Modifications des statuts.

Radiation au RCS NICE et immatriculation au RCS EVRY.

*"Nous avons appris que la vie ne se demande pas,
elle s'arrache au silence,
elle se danse sur les places publiques"*

Exposition

FEMMES DEBOUT

Edith FARAUT

Cocktail à partir de 18 heures le 20 mars

Amnesty International
36 rue Gioffredo, 06000 Nice

Exposition ouverte du 14 mars au 02 avril les
lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h30 à 18h

 edith_faraud

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches
des Alpes-Maritimes

RCS. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais, 17 rue Alexandre
Mari, 06300 NICE Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00 -

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr -

Site Internet : www.petitesaffiches.fr Reconnu IPG - Information Politique et
Générale au sens de l'article 39bis A du code général des impôts.

Directeur de la publication : JM CIAIS - Commission paritaire n° 0728 I 79757

ABONNEMENT 1 AN : 42 € T.T.C.

Prix HT du caractère Arrêté ministériel du 28/12/2025 : pour l'année 2026,
le prix du caractère est de 0,189 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie, 120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE
Tél. 04 93 58 32 42

DÉPÔT LÉGAL MARS 2026

Photos de Une : Gréolières ©ME

217823



AVIS

FRENCH DESIGN OUTDOOR SAS au capital de 579 500 €. Siège social : 3 av de la Poste 06220 VALLAURIS 832 794 978 RCS ANTIBES.

Aux termes de l'AGE en date du 01/03/2026 les associés ont décidé de transférer le siège social au : 134 impasse David - Chez M. AMMOUAL Bernard Les demeures de la Serinette - Bat B 83000 TOULON, à compter du 01/03/2026.

Radiation au RCS ANTIBES et réimmatriculation au RCS TOULON.

217824

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/02/2026, il a été constitué une SAS dénommée :

ASKANDOO
Capital : 10 000 €
Siège : 85 rue Félix Faure, 06400 CANNES.

Objet : Plateforme de mise en relation entre particuliers, indépendants et professionnels pour la réalisation de missions de services, en ligne ou en présentiel.

Président : Mademoiselle Marine HERMANGE demeurant à 85 rue Félix Faure, 06400 CANNES

Transmission des actions : Les cessions y compris entre associés sont soumises à l'agrément de la majorité simple des associés.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS CANNES.

Pour avis.

Le président



SERVICE EXPRESS D'AIDE
À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE

www.proformalites.com

217827

FICETEX

Avocats au Barreau de NICE

4 rue Kosma - 06000 NICE

Tel: 04 93 16 27 78 - Fax: 04 93 82 00 54

SASU LE PALMA'S

Au capital de 1 000 €

Siège social : 142, allée des Serruriers,

ZI Secteur C8

06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes de l'acte SSP signé électroniquement le 13 mars 2026, il a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle « LE PALMA'S » pour une durée de 50 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

La société a pour objet :
- L'organisation d'événements ;
- Les activités de communication et de marketing ;

- L'activité d'apporteur d'affaires ;

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières susceptibles de se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets connexes, et notamment la prise de participations dans toute société ayant une activité similaire ou complémentaire.

Le siège social est fixé à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700) : 142, allée des Serruriers, ZI Secteur C8.

Le capital social de 1 000 € a été souscrit en numéraire.

La société sera présidée par la Monsieur Lucas FERRARA, domicilié 961, chemin de la Gaude, Lotissement Le Château à VENCE (06140), pour une durée indéterminée à compter de l'immatriculation de la société, avec tous pouvoirs pour l'engager conformément à la loi et aux statuts.

Il n'a pas été désigné de commissaire aux comptes.

La cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la société et après exercice éventuel du droit de préemption de l'associé.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES.

Le président



Vendredi
26 Juin
2026

LES ENTRETIENS
DE LA CONSTRUCTION

Pôle Culturel Auguste Escoffier
(06) Villeneuve Loubet

MUSÉE DE LA PHOTO CHARLES NÈGRE

Les portraits 'peints' de JUSTINE TJALLINKS



©ML



©ML

Les figures étranges, dignes, muettes et impassibles de **Justine Tjallinks** semblent être issues d'un autre âge. Elles interrogent autant le Siècle d'Or de la peinture hollandaise que le nôtre.

On essaiera de démêler les multiples ressorts de ce mystère au musée de la Photographie Charles Nègre de Nice. Dans cette exposition, ce qui frappe de prime abord, c'est la qualité picturale de chaque image. Devant chaque cliché, on est appelé à se demander s'il s'agit de peinture 'classique' ou de photographie...

Soixante et une photos composent cette rétrospective. Elles attendent patiemment les visiteurs dans le silence et la pénombre.

À 25 ans, immédiatement après ses études à l'Amsterdam Fashion Institute, Justine Tjallinks débute sa carrière comme directrice artistique et graphiste pour plusieurs magazines de mode. Elle construit une œuvre insolite, immédiatement reconnaissable. Très vite, la photographe sera reconnue sur la scène internationale, les salons de Paris Photo, Photo London, Photo Basel etc. lui apportant la notoriété.

L'artiste procède toujours de la même manière. Elle repère ses modèles dans les rues d'Amsterdam, s'entretient avec ceux-ci, compose méticuleusement en accord avec eux chaque séance de pose. On imagine avec quelle minutie elle choisit tous les détails pour opérer une transformation qui mettra en valeur la singula-

rité du personnage. Scénographie, maquillage, coiffure, vêtements et accessoires créeront une atmosphère réaliste ou fantastique, avec de multiples analogies avec la peinture ancienne. La lumière joue un rôle crucial, comme chez Vermeer. Elle confère à chaque photo un aspect mystique, des silences habités, racontant une histoire muette. Justine Tjallinks retravaille ses images en combinant retouche manuelle et peinture numérique. Cette dernière étape est cruciale, elle donnera aux images cette dimension picturale troublante.

S'il ne s'agissait que d'esthétique, on s'arrêterait là. Mais s'ajoutent une dimension sociale et éthique, une réflexion approfondie. Ses modèles sont beaux à travers leurs différences. Les corps et les visages ne sont pas normés, invitant le spectateur à s'ouvrir à la complexité des corps et des identités. Ses images valorisent les singularités physiques en exaltant leurs imperfections. À travers cette démarche militante, humble, douce et bienveillante, on ne trouve aucune recherche de spectaculaire, rien d'exotique. On ne peut lui reprocher un quelconque voyeurisme.

Marie LESIMPLE

Exposition jusqu'au 24 mai 2026



©ML